

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE OUAKE

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
x Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo– 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	12
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	13
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	13
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	13
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	13
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation) 13	
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	14
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	20
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	20
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	21
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	21
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	21
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de 24 passation et de contrôle des marchés publics.....	24
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	25
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés_ (Gestions 2016 et 2017) 28	
IX.	ANNEXES	29

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de OUAKE.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de OUAKE.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	9	541 804 182
	Marchés de la population mère	9	541 804 182
	%	100%	100%
2017	Marchés audités	6	124 328 644
	Marchés de la population mère	6	124 328 644
	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés passés par la Commune de OUAKE sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DC	1	0	1	0	0
2	AOO	8	3	4	0	1
Total général		9	3	5	0	1
%		100%	33%	67%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés passés par la Commune de OUAKE sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	5	0	5	0	0
2	DC	1	0	1	0	1
Total général		6	0	6	0	0
%		100%	0%	100%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la totalité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de OUAKE. Conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Appel d'Offres Ouvert	534071663	8	534071663	8	100%	100%
	Demande de cotation	7 732 519	1	7 732 519	1	100%	100%
	Sous total	541 804 182	9	541 804 182	9	100%	100%
2017	Appel d'Offres Ouvert	110 740 963	5	110 740 963	5	100%	100%
	Demande de Cotation	13 587 681	1	13 587 681	1	100%	100%
	Sous total	124 328 644	6	124 328 644	6	100%	100%

Commentaire :

L'application des critères d'échantillonnage a permis au consultant de retenir comme échantillon d'audit de conformité, la totalité des marchés passés par l'autorité contractante au titre des deux exercices audités.

➤ **Gestion 2016**

La distribution de l'échantillon laisse apparaître que l'appel d'offres ouvert est le mode le plus usité tant en volume (88,88%) qu'en valeur (98,57%).

➤ **Gestion 2017**

La distribution de l'échantillon laisse apparaître que l'appel d'offres ouvert est le mode le plus usité tant en volume (83,33%) qu'en valeur (89,07%).

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Travaux	527 526 182	6	527 526 182	6	100%	100%
	Prestations intellectuelles	14 278 000	3	14 278 000	3	100%	100%
	Sous total	541 804 182	9	541 804 182	9	100%	100%
2017	Travaux	124 328 644	6	124 328 644	6	100%	100%
	Sous total	124 328 644	6	124 328 644	6	100%	100%
TOTAL		666 132 826	15	666 132 826	15	100%	100%

Commentaire :**➤ Gestion 2016**

La distribution de l'échantillon laisse apparaître que les marchés de travaux sont le type de marchés le mieux représenté tant en volume (66,66%) qu'en valeur (97,36%).

➤ Gestion 2017

L'échantillon d'audit de conformité est composé exclusivement des marchés de travaux.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillons d'audit de conformité

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Construction d'une paillote au centre de santé de Ouaké	N°69/423/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP/SAG/2016	GAOU & fils	Cotation	7732 519	Marché de travaux
2	Construction de l'hôtel de ville de Ouaké lot:01(bâtiment principal)	N°69/347/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016	STI Sarl	Appel d'Offres Ouvert	337 934 588	Marché de travaux
3	Construction de l'hôtel de ville de Ouaké lot:02(voirie et réseaux divers)	N°69/422/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP/SAG/2016	ETRACO	Appel d'Offres Ouvert	123 914 750	Marché de travaux
4	Construction de l'hôtel de ville de ouakélot:03(cantine et clôture)	N°69/423/Co/M-Sg-St-Saf-Sprmp/Sag/2016	ETRACO	Appel d'Offres Ouvert	28 595 572	Marché de travaux
5	Construction d'un module de trois boutiques dans le marché de kassoua-allah commune de Ouaké	N°69/453/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016	CLIMATEL	Appel d'Offres Ouvert	12 106 555	Marché de travaux
6	Construction d'un module de trois (03) classes plus bureau et magasin à l'école maternel de Badjoudè dans la commune de Ouaké	N°69/456/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016	Soulé & Fils	Appel d'Offres Ouvert	17 242 198	Marché de travaux
7	Contrôle et surveillance technique des travaux de construction des salles d'hospitalisation au centre de santé de Badjoudè et du centre de santé de Ouaké	N°69/458/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016	B.E. FEDOLE TRIANGLE	AMI	2 478 000	Prestation intellectuelle
8	Etude de faisabilité pour l'aménagement hydro agricole du périmètre maraicher de bohondo plus contrôle et surveillance technique du même aménagement	N°69/459/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016	B.E. FEDOLE TRIANGLE	AMI	6 549 000	Prestation intellectuelle
9	suivi contrôle et surveillance technique des travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural par la méthode HIMO ,suivi contrôle pour la réfection d'un module de trois classes plus bureau magasin à l'EPP de Sèmèrè/B et d'un module de trois classes simple à l'EPP de Sonaholou/B dans la commune de Ouaké; suivi contrôle pour la construction d'un module de trois classes plus bureau-magasin à l'EPP Komdè/A ,à l'EPP Sèmèrè/c et l'EM de Badjoudè dans la commune de Ouaké	N°69/460/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016	B.E. HERIS AFRIQUE	AMI	5 251 000	Prestation intellectuelle
TOTAL					541 804 182	

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudè dans la commune de Ouaké	N°69/193/CO /M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017	POLYTECH SARL	Appel d'Offres Ouvert	29 865 859	Marché de travaux
2	Construction d'un bloc d'hospitalisation de quatre salles à six lits au centre de santé d'arrondissement de Ouaké	N°69/194/CO /M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017	SHERMAN	Appel d'Offres Ouvert	29 878 974	Marché de travaux
3	Construction d'un bloc d'hospitalisation de deux salles à six lits avec un magasin au centre de santé d'arrondissement de Badjoudè	N°69/195/CO /M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/217	MANKANDJ OU	Appel d'Offres Ouvert	19 667 985	Marché de travaux
4	Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de Komdè/A	N°69/243/CO /M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017	DISCO	Appel d'Offres Ouvert	16 399 729	Marché de travaux
5	réfection d'un module de trois classes simple à l'EPP de Sonaholou /B et d'un autre de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de Sèmèrè/B	N°69/081/CO /M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017	L'AVENIR	Cotation	13 587 681	Marché de travaux
6	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune de Ouaké	N°69/118/CO /M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017	CG BP- TP	Appel d'Offres Ouvert	17 464 236	Marché de travaux
TOTAL					126 864 464	

Au titre des deux exercices audités, tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

➤ **Gestion 2016**

Les neuf (09) marchés audités ont été passés au terme de sept (07) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	DC	1	1
2	AOO	8	6
Total général		9	7

➤ **Gestion 2017**

Les six (06) marchés communiqués aux auditeurs ont été passés au terme de six (06) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	5	5
2	DC	1	1
Total général		6	6

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C6)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
								RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK					RAS
5		C5	OK					
6		C6	KO					Le système d'archivage reste à améliorer. L'indisponibilité d'un local exclusivement dédié à l'archivage des dossiers de marchés publics et le besoin d'un archiviste professionnel sont des difficultés à résoudre par la commune
7		C7	KO					
8	C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées	
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	73%	51%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour les gestions budgétaires auditées, il a été observé que les Plans de Passation des Marchés ont été élaborés par la PRMP de la Commune de OUAKE. Ces PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP. Par ailleurs, tous les marchés audités sont inscrits sur les PPM.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de 2016 :

Pour 8 marchés sur les 9 audités, s'évalue à 122 jours. Ce délai est anormalement long. En effet, il dépasse largement le délai de validité des offres qui est fixé en règle générale à 90 jours par le CMP (Article 89 à 91).

➤ Au titre de 2017 :

Pour 5 marchés sur 6 marchés audités, s'évalue à 148 jours. Ce délai est anormalement long. En effet, il dépasse largement le délai de validité des offres qui est fixé en règle générale à 90 jours par le CMP (Article 89 à 91).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 4**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Au titre des deux exercices audités, deux marchés ont été passés par demande de Cotation. Il s'agit des marchés de travaux qui ne sont pas contenus dans le repertoire des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ **GESTION 2016**

1. Marché N°69/347/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016, relatif à la Construction de l'hôtel de ville de Ouaké lot:01(bâtiment principal), pour un montant HT de 337.934.588 FCFA attribué à STI Sarl Financement : FADeC NON AFFECTE.
2. Marché N°69/422/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP/SAG/2016, relatif à la Construction de l'hôtel de ville de Ouaké lot:02(voirie et réseaux divers), pour un montant HT de 123.914.750 FCFA attribué à ETRACO Financement : FADeC NON AFFECTE.
3. Marché N°69/423/Co/M-Sg-St-Saf-Sprmp/Sag/2016, relatif à la Construction de l'hôtel de ville de ouakélot:03(cantine et clôture), pour un montant HT de 28.595.572 FCFA attribué à ETRACO Financement : FADeC NON AFFECTE.

Les trois marchés ci-dessus ont été passés au terme d'une unique procédure d'appel d'offres répartis en trois lots. L'échantillon porte sur l'intégralité des trois lots. L'opinion de l'auditeur sera formulée sur la procédure.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la DNCMP ;
- Inscription des marchés dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature des marchés après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 21/06/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 16/12/201)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

4. Marché N°69/453/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP/SAG/2016, relatif à la Construction d'un module de trois boutiques dans le marché de kassoua-allah commune de Ouaké, attribué à CLIMATEL pour un montant HT de 12.106.555 FCFA. Financement : PSDCC-Communes

Pièces manquantes :

- PV d'attribution provisoire ;
- Avis de non objection de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire ;
- Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus.

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Inscription du marché dans le PPM 2016

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

En raison de l'indisponibilité de nombreuses pièces, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur la procédure d'attribution du présent marché.

5. Marché N°69/456/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016, relatif à la Construction d'un module de trois (03) classes plus bureau et magasin à l'école maternel de Badjoudè dans la commune de Ouaké, attribué à SOULE ET FILS pour un montant HT de 17.242.198 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai légal d'attente (Date de notification de rejet : 28/11/2016 ; Date de signature du contrat : 06/12/2016)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière en raison de l'insuffisance ci-dessus mentionnée (article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

6. Marché N°69/458/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016, relatif au Contrôle et surveillance technique des travaux de construction des salles d'hospitalisation au centre de santé de Badjoudè et du centre de santé de Ouaké, attribué à FEDOL TRIANGLE pour un montant HT de 2.478.000 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la DP;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière.

7. Marché N°69/120/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016, relatif aux Etudes de faisabilité pour l'aménagement hydro agricole du périmètre maraîcher de bohondo plus contrôle et surveillance technique du même aménagement, attribué à FEDOL TRIANGLE pour un montant HT de 6.549.000 FCFA. Financement : FADeC NON AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la DP;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière.

8. Marché N°69/460/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2016, relatif aux suivi contrôle et surveillance technique des travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural par la méthode HIMO ,suivi contrôle pour la réfection d'un module de trois classes plus bureau magasin à l'EPP de Sèmèrè/B et d'un module de trois classes simple à l'EPP de Sonaholou/B dans la commune de Ouaké; suivi contrôle pour la construction d'un module de trois classes plus bureau-magasin à l'EPP Komdè/A ,à l'EPP Sèmèrè/c et l'EM de Badjoudè dans la commune de Ouaké, attribué à HERIS AFRIQUE pour un montant HT de 5.251.000 FCFA. Financement : FADeC NON AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans la DP;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière.

➤ **GESTION 2017**

9. Marché N°69/193/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif aux travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudè dans la commune de Ouaké, attribué à POLYTECH pour un montant HT de 29.865.859 FCFA. Financement : FADeC NON AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature de marché après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 29/12/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 12/05/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

10. Marché N°69/194/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif aux travaux de construction d'un bloc d'hospitalisation de quatre salles à six lits au centre de santé d'arrondissement de Ouaké, attribué à SHERMAN pour un montant HT de 29.878.974 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 29/12/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 21/04/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

11. Marché N°69/195/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/217, relatif aux travaux de Construction d'un bloc d'hospitalisation de deux salles à six lits avec un magasin au centre de santé d'arrondissement de Badjoudé, attribué à MAKANDJOU pour un montant HT de 19.667.985 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 29/12/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 19/04/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

12. Marché N°69/243/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif aux travaux de Construction d'un module de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de Komdè/A, attribué à DISCO pour un montant HT de 16.399.729 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature des marchés après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 19/10/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 03/05/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

13. Marché N°69/118/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif aux Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune de Ouaké, attribué à CGBP-TP pour un montant HT de 14.928.416 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature des marchés après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 23/09/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 21/02/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ Gestion 2016

- 14.** Marché N°69/423/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP/SAG/2016, relatif à la Construction d'une paillote au centre de santé de Ouaké, attribué à GAOU et FILS pour un montant HT de 7.732.519 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature et approbation des marchés après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 18/12/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 02/06/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

➤ Gestion 2017

- 15.** Marché N°69/081/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif à la réfection d'un module de trois classes simple à l'EPP de Sonaholou /B et d'un autre de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de Sèmèrè/B, attribué à L'AVENIR pour un montant HT de 13.587.681 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO;
- Obtention des avis de non objection de la CCMP ;
- Inscription du marché dans le PPM 2016.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Signature et approbation des marchés après l'expiration du délai de validité des offres (Date limite : 23/09/2016 ; délai de validité : 90 jours ; date de Signature du contrat: 16/02/2017 ; Approbation : 31/03/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus cités est irrégulière en raison de la signature du marché après l'expiration du délai de validité des offres (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Sur l'exécution financière, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu et les pénalités de retard ne sont pas appliquées. Il s'agit des marchés suivants :

Marché N°69/194/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif aux travaux de construction d'un bloc d'hospitalisation de quatre salles à six lits au centre de santé d'arrondissement de Ouaké, attribué à SHERMAN pour un montant HT de 29.878.974 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

Marché N°69/193/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif aux travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudè dans la commune de Ouaké, attribué à POLYTECH pour un montant HT de 29.865.859 FCFA. Financement : FADeC NON AFFECTE

Marché N°69/081/CO/M-SG-ST-SAF-SPRMP-SAG/2017, relatif à la réfection d'un module de trois classes simple à l'EPP de Sonaholou /B et d'un autre de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de Sèmèrè/B, attribué à L'AVENIR pour un montant HT de 13.587.681 FCFA. Financement : FADeC AFFECTE

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	9	9	0	0%		Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	8	8	0	0%	Délai de réception des offres_ moins de 30 jours	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées/ publiées avec un délai minimum de moins de 30 jours
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	1	1	0	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	8	8	3	38%	Défaut de précision des heures d'ouvertures	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	8	8	0	0%	RAS	Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	8	8	0	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	8	8	8	100%	les PV d'attribution provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	8	3	38%	Approbation hors délai de validité	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				16%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				51%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				31,19%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 31,19%.

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

➤ Gestion 2017

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais requis	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans la lettre d'invitation
8	Evaluation des offres	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP ou de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	1	1	1	100%	Pas de preuve d'ANO de la CCMP	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	5	5	5	100%	Les décisions d'attributions ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	6	6	6	100%	La signature et l'approbation hors délai de validité des offres	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	6	6	0	0%		Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE REVUE DE CONFORMITE (A)				23,08%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				73%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				32%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 32 %.

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés_ (Gestions 2016 et 2017)

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	15	15	3	20%	Délai d'exécution non respecté	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				20%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 20%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	ISSIFOU Moustapha	C/SAF-Mairie
2	COUBEOU Comi	C/ST-Mairie
3	IDRISSOU Moukaïla	S/PRMP-Mairie
4	OBINI Mélanie	C/SAG-Mairie
5	CHABI Djouwératou	C/SAEM-Mairie
6	YOLOU Y. Inoussa	C/SDLP-Mairie
7	ISSOTINA Zakariyao	C/SADE-Mairie

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE OUAKE

Date de tenue de la séance de restitution : 18 Novembre 2019

Heure de démarrage : 17 h 05 mn

Heure de fin : 17 h 40 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Plans de passation gestions 2016 et 2017
- Arrêté de nomination des membres permanents de la CPMP
- Arrêtés portant AOF de la CCMP et de la CPMP
- Rapport d'activité de la CCMP_ Gestions 2016 et 2017
- Rapport du SPRMP_ Gestions 2016 et 2017

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Néant

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

Organes	Actes
CPMP	Arrêté 2017 N° 69/23/CO/M-SG-SAG portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission de Passation des Marchés Publics / 2017 N° 69/29/CO/M-SG-SA portant nomination des membres Permanents de la Commission de Passation des Marchés Publics
CCMP	Arrêté 2017 N° 69/21/CO/M-SG-SAG portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics

- ✓ Diverses formations reçues (DNCMP ; ARMP ; CeFAL ; GIZ)

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de neuf (09) marchés pour une valeur globale de cinq cent quarante et un millions huit cent quatre mille cent quatre-vingt-deux (541.804.182 FCFA) pour l'exercice 2016, et un volume de six (06) marchés pour une valeur globale de cent vingt-six millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatre (126.864.464 FCFA) pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Inscription des marchés de 2017 audités dans le plan de passation

Faiblesses

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;
- Non-respect du délai légal d'attente (Marché N° 69/123/co/M-SG-ST-SAF-SAG/2016 relatif aux travaux de construction d'un module de classe plus bureau magasin à l'EM Badjoudè) ;
- Non-respect du délai de validité des offres (Marché N° 69/193/co/M-SG-ST-SAF-SAG/2017 relatif aux travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudè)
- L'information de rejet notifiée une semaine après la notification de l'attribution provisoire (Violation du principe d'égal traitement des candidats) _ (Marché N° 69/123/co/M-SG-ST-SAF-SAG/2016 relatif aux travaux de construction d'un module de classe plus bureau magasin à l'EM Badjoudè)
- Non-respect du délai d'ouverture et d'évaluation des offres (Marché N° 69/193/co/M-SG-ST-SAF-SAG/2017 relatif aux travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudè) ;
- Notification d'attribution et de rejet non déchargées (Tous les marchés) ;
- Défaut de mention des dates individuelles de signature des marchés (Tous les marchés)

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons pas identifié de plaintes au niveau de l'autorité contractante.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a observé que beaucoup de marchés sont exécutés avec grand retard. Le délai d'exécution contractuel n'est souvent pas respecté.

BEC SARL

3.5. Divers

L'autorité contractante a expliqué à l'équipe d'audit que des efforts sont faits pour corriger ces insuffisances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h 00.

Fait à OUAKE, le 18 Novembre 2019

Pour Bec Sarl


Tanguy HAFFON
chef de mission

Pour l'autorité contractante


C/ST

COME COUBEU

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

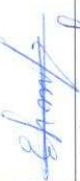
Autorité Contractante : *Commune de ouake*

18 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	chef de mission / cabinet BEC SARL	96 00 31 77 bec-dep@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
2	TRAUKOU Caleb	Consultant BEC SARL	97.36 69.54 traukoucalb@gmail.com	<i>[Signature]</i>
3	HOUNDEFODJI Bruno	Spécialiste ou représentant des marchés publics Cabinet BEC Sarl.	66-28-28-05	<i>[Signature]</i>
4	ISSIFOU Moustapha	C/SAF mairie	96284682 / 95728749 moustaphiss7@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
5	COUBEOU corni	C/ST Mairie	96168071	<i>[Signature]</i>
6	IRISSOU Moukaila	S/PRMP Mairie	96678140	<i>[Signature]</i>
7	OBIVIN M. Melanie	C/SAQ Mairie	97756095	<i>[Signature]</i>

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	CHABI A. Djouwereton	C/SEM Mainie	97873159	
9	YOLOU Y. Imoussa	C/SLP Mainie	97875668	
10	ISSOTINA Zakengao	C/SADE	97627038	
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5				
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p		
1	Construction d'une paillote au centre de santé de OUAKE	1	1	1	0	0	1	1	1	0	NA	1	1	0	1	1	0	15	10
Légende: « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																			

Procédure d'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de trois salles de classes bureau magasin à l'EM de Badjoudé	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	70%
2	Construction de l'hôtel de ville (lot3)	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	16	12	75%	
3	Construction de l'hôtel de ville (lot1) bâtiment principal	1	1	1	0	0	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
4	Construction de l'hôtel de ville (lot2): Voirie et réseau divers	1	1	1	0	0	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
5	Construction d'un module de trois boutiques	1	1	1	0	0	1	1	1	NA	0	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	

Procédure d'appel d'offre ouvert avec pré-qualification

		Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions							Attribution et Négociation			Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%GLOBAL		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2						3		4			5							6			7								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x						
1	Etude de faisabilité pour l'aménagement hydro agricole du périmètre maraicher de bohondo plus contôle et surveillance technique du même aménagement	1	0	1	1	1	NA	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	23	12	52%	49%		
2	Suivi et contôle et surveillance technique des traaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural par la méthode HIMO , suivi contôle pour la refection d'un module de trois salles de classes plus bureau et magasin à l'EPP de Sonaholou.....	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	24	11	46%			
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																															

➤ Gestion 2017

Procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de refection d'un module de trois salles simple à l'EPP de Sonaholou	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	73%
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Procédure d'appel d'offres ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction de quatres salles à six lots au centre de santé de OUAKE	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	72%
2	Travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudè dans la commune de OAKE	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	16	11	69%	
3	Travaux de construction d'un module de trois salles bureau et magasin à l'EPP Kombe	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
4	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural de la commune de OUAKE	1	1	1	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

2. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

3. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

4. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 4 : Tableau de détermination du délai moyen de passation

➤ Gestion 2016

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction d'un paillote au centre de santé de OUAKE	-	112	55	22	189
2	Construction de l'hôtel de la ville de OUAKE lot 1 Batiment Principal	42	24	154	11	231
3	Construction de l'hôtel de la ville de OUAKE lot2 Voirie et reseau divers	42	24	160	99	325
4	Construction de l'hôtel de la ville de OUAKE lot3 Cantine et Clôture	42	24	160	214	440
5	Construction d'un module de trois boutiques	52	-	-	99	151
6	Construction d'un module de classe bureau magasin à IEM Badjoudé	35	11	63	99	208
7	Etude et suivi contrôle surveillance technique des travaux d'entretien courant des infrastructuresw de transport rural par la méthode HIMO.....	37	0	-	0	37
8	Suivi contrôle et surveillnace technique des taravux ITR, EPP sèmèrè/B EPP Somaholou/B.....	37	96	95	156	384
TOTAL						1965
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						978
Volume de marchés concernés (pertinents)						8
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						122

➤ **Gestion 2017**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Travaux d'extension du réseau électrique à Badjoudé dans la commune de OUAKE	29	13	121	14	177
2	Travaux de construction d'un bloc d'hospitalisation de quatre (04) salles à six (06) lots chacun au centre de santé de OUAKE lot1	29	11	102	35	177
3	Travaux de construction d'un module de trois salles plus bureau et magasin à l'EPP de kombé/A dans la commune de OUAKE	61	33	163	23	280
4	Travaux de refecton d'un module de trois salles de classes simple à l'EPP de Sonaholou/B et d'un autre de trois classes plus bureau et magasin à l'EPP de SEMERE/B dans la commune de OUAKE	35	10	136	43	224
5	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune de OUAKE	35	3	148	38	224
TOTAL						1082
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						740
Volume de marchés concernés (pertinents)						5
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						148